

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUIN 1869.

### Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Affaires étrangères un crédit supplémentaire de fr. 172,076-66 c.

(Voir les N<sup>os</sup> 172 et 175 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Prince DE LIGNE, Président; T<sup>h</sup>KINT DE NAEYER, le Comte DE RIBAUCCOURT et le Baron VAN DE WOESTYNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Un crédit supplémentaire de fr. 172,076-66 nous est demandé par le Département des Affaires étrangères. Il est destiné à couvrir l'insuffisance des allocations portées au Budget de 1868 pour les dépenses ordinaires et extraordinaires du matériel nécessaire aux divers services de la marine.

Le mouvement des ports ayant doublé depuis le traité du 12 mai 1865, la dépense des services a dû nécessairement augmenter. Pendant l'année 1867, ce déficit a été de fr. 265,215-79. Les recettes des services du pilotage, des phares et fanaux et de la police maritime se sont élevées, en 1868, à fr. 1,216,215-70.

Le Gouvernement a demandé et les Chambres ont accordé, pour éviter à l'avenir de nouvelles demandes de crédits supplémentaires, d'augmenter aux Budgets de 1869 et 1870 le chiffre de cet article de cent mille francs. L'augmentation de fr. 72,076-68 doit servir principalement à l'entretien et la réparation des vieux steamers faisant le service d'Ostende à Douvres.

Ce déficit était de fr. 165,166-75 pour l'année 1867. Il est réduit, pour l'année 1868, à fr. 72,076-66, et il eût été de moitié moindre s'il n'avait dû couvrir la dépense nécessitée pour le déplacement de l'atelier de réparation des malles et la reconstruction de cet établissement sur les terrains des ouvrages dits « à la Couronne. » En présence de l'augmentation des recettes, votre Commission, Messieurs, a adopté sans observation la demande de ce crédit.

*Le Président,*  
Prince DE LIGNE.

*Le Rapporteur,*  
Baron VAN DE WOESTYNE.